

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 30 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DVD 156 Transport de marchandises et logistique urbaine. Convention de partenariat avec La Poste.

MM. Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec La Poste une convention de partenariat relative à la logistique urbaine ;

Sur le rapport présenté par MM. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5^e Commission, et Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec La Poste une convention de partenariat relative à la logistique urbaine, dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO